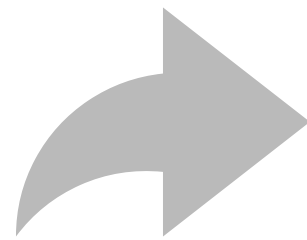




Postuler

Publique dans 11 heures



Recommander

À venir

Chef ou Cheffe de Division aux opérations

Poste de pompiers Fernand-Giguère

Victoriaville

OFFRE #2025-83

La Ville de Victoriaville vous donne l'opportunité d'évoluer au coeur d'une équipe talentueuse et d'avoir un impact positif sur votre milieu.



Secteur d'emploi

Service de sécurité incendie

Type de poste

Permanent (temps plein)

Rémunération

Selon le Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué - Salaire annuel entre 91 779 \$ et 114 724 \$

Employeur

Poste de pompiers Fernand-Giguère
175 boulevard Bois-Francs Sud, Victoriaville
Québec, Canada
G6P 4S5
819-758-1571

Du 10 juin 2025 au 31 juillet 2025, 16h30

Tâches et responsabilités

Sous l'autorité du directeur du Service de sécurité incendie, la personne titulaire de ce poste est responsable de la division des opérations qui sont offertes à la population sur son territoire. Elle tient à jour la gestion des opérations en lien avec les objectifs du schéma de risques en vigueur. Elle voit à l'organisation des secours et s'assure de la qualité des interventions de manière efficace et professionnelle. Elle développe des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés et s'assure de la mise en place de ces procédures de travail par les équipes d'intervention. Elle collabore avec le secteur formation et les autres cadres officiers du service au développement et à l'élaboration des programmes reliés à ce secteur.

- ▶ Planifier, organiser, diriger et contrôler les activités reliées à sa Division ainsi que les employés sous sa supervision, incluant la brigade scolaire ;
- ▶ Développer et diriger les opérations en lien avec les objectifs du schéma de risques en vigueur. Gérer le programme et s'assurer de la planification, l'organisation et du contrôle des activités des employés sous sa supervision.
- ▶ Élaborer des procédures d'interventions. Être responsable de la qualité des interventions d'urgence.
- ▶ Développer des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en lien avec le schéma de risques en vigueur. S'assurer de mettre en place des procédures d'intervention efficaces et suivies par les équipes.
- ▶ Planifier le travail des capitaines aux opérations et contrôler les activités des équipes.
- ▶ Participer avec le directeur du Service de sécurité incendie aux recommandations nécessaires concernant les moyens à prendre pour améliorer la sécurité des citoyens et assurer une meilleure protection de leurs biens ;
- ▶ Prendre connaissance des politiques et procédures du service, voir à leur diffusion et s'assurer que celles-ci sont comprises et appliquées ;
- ▶ Prendre connaissance de l'évolution de la situation relative aux incendies survenant à l'intérieur du territoire, en consultant notamment la documentation mise à sa disposition ;
- ▶ S'assurer de l'observance des normes de sécurité et établir les directives d'opérations sécuritaires lorsque requis sur les lieux d'intervention ;
- ▶ Participer aux rencontres de suivi avec les équipes toutes les semaines ;
- ▶ Conseiller et faire des recommandations aux personnes intéressées, impliquées ou devant assumer certaines obligations, dans le but d'éliminer ou de réduire les risques d'incendie ;
- ▶ Participer au programme d'éducation de la population en matière de sécurité incendie ;

- ▶ Assurer, au début de chaque semaine, que l'horaire hebdomadaire de travail des pompiers à l'égard de la garde en caserne et la disponibilité pour la réponse aux demandes d'intervention soit complété ;
- ▶ Participer, lorsque requis, au combat des incendies et diriger l'achèvement de l'extinction et le déblai des lieux après l'extinction, et ce, après s'être assuré que la cause physique du feu ait été déterminée ; toutefois, advenant que la cause du feu soit d'origine criminelle, s'assurer que le service policier est avisé et protéger la scène jusqu'à son arrivée ; en l'absence du directeur du Service du service de sécurité incendie, superviser les opérations et les interventions de combat ;
- ▶ Contrôler la rédaction des rapports d'incendie effectuée par le capitaine aux opérations ou le lieutenant ; tenir à jour également les registres de la division des incendies et compléter les formules et rapports exigés ; collaborer à la rédaction des rapports mensuels et annuels du secteur ;
- ▶ Tenir à jour les registres, rapports et autres documents exigés par ses supérieurs ; recueillir et colliger les statistiques se rapportant aux activités exécutées par son secteur ;
- ▶ Préparer et soumettre au directeur du Service de sécurité incendie des plans et des programmes mensuels et annuels sur les activités de son secteur, le tout en conformité avec les orientations et objectifs retenus par la direction du service ;
- ▶ Préparer et soumettre au directeur du service les prévisions budgétaires de son secteur et contrôler les dépenses de sa division ;
- ▶ Collaborer et superviser le capitaine à la formation dans l'élaboration des objectifs de formation de la Division des opérations ;
- ▶ Collaborer et superviser le capitaine responsable des équipements et de la logistique dans l'élaboration des objectifs en lien avec les achats ainsi que la planification annuelle du travail ;
- ▶ Assister le responsable de la formation à l'occasion des exercices, des sessions de formation touchant le combat des incendies ou autres techniques spécialisés ;
- ▶ Donner des cours de formation et de perfectionnement en matière de protection et de lutte contre les incendies aux membres de la brigade de pompiers ;
- ▶ Recommander à son supérieur immédiat les modifications susceptibles d'améliorer l'organisation et la productivité de sa division ;
- ▶ Effectuer son tour de garde à l'externe afin de venir assister les opérations incendies lorsque le besoin est requis ;
- ▶ Exercer toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par son supérieur immédiat.

Horaire et conditions

36 heures par semaine

Qualifications requises

1. Posséder une formation de base en sécurité civile serait un atout;
2. Être reconnu instructeur par l'IPIQ et par l'École nationale des pompiers.

Scolarité exigée

- ▶ Détenir un DEC en techniques de prévention incendie;
- ▶ Détenir un AEC en prévention des incendies;
- ▶ Posséder deux (2) certificats universitaires dont un (1) en Gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie ou être disposé à les suivre;
- ▶ Détenir les formations d'Officier I et d'Officier II (ÉNPQ) ainsi que l'AEC Officier en sécurité incendie ;
- ▶ Être reconnu instructeur par l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ) et par l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) (un atout) .

Expérience demandée

- ▶ Posséder un minimum de six (6) années d'expérience comme pompier permanent, dont trois (3) années d'expérience à titre de capitaine.

Aptitudes linguistiques

	Parlé	Écrit
Français	✓	✓
Anglais		
Espagnol		

✓= Excellente maîtrise

✓= Connaissance fonctionnelle